

Attractivité du métier de médecin du travail

J.Barrit, MIT Direccte PDL, 01/04/2019

Attractivité et formation des professions de santé au travail

Données et perspectives démographiques

- Nombre suffisant de MW, à horizon de 10 ans (mais projection fragile), pour assurer le suivi de l'état de santé des salariés s'il y a suffisamment d'IST. Déficit de médecins en zones « sous-denses »
- Fixer, en concertation avec le CISME, 2 objectifs aux SSTI pour 10 ans: 1 seuil de 4500 sal/équipe pluri et 1 ratio d'1 IST/1 MW
- Nombre de salariés et composition de l'équipe pluri à définir plus précisément par la DGT
- Mise en place d'une certification obligatoire, confiée à la HAS, pour accélérer la mise en place de nouvelles organisations et d'une évaluation des pratiques

Attractivité pour la médecine du travail

3 facteurs essentiels:

- Stabilité du cadre législatif
- Contenu des études de médecine
- Intégration dans le parcours de santé

Attractivité pour la médecine du travail

R7: inciter les facs à généraliser les stages de découvertes en SST

R8: réviser le contenu de l'enseignement pour montrer la diversité des actions à mener par le MW

R9: campagne nationale avec forums dans chaque UFR de médecine

R13: autoriser la prescription du premier arrêt de travail (risque d'inaptitude, démarche de maintien en emploi et accompagnement personnalisé du salarié)

Attractivité pour la médecine du travail

R15: créer un volet spécifique « contexte et expos pro ou santé au travail dans le DMP et permettre l'accès au MW tout au long du parcours pro du salarié

R17: réduire durée de formation des collaborateurs médecins à 3 ans et instaurer un entretien de sélection à l'entrée

R18: étudier les modalités et conditions de reconversion des MW vers d'autres spécialités: santé publique, médecine générale

Attractivité pour la médecine du travail

R 19 : création postes PH puis PHU avec dotation exceptionnelle;

R.20 : pondération de scores au niveau des publications;

R.21 : développer un plan d'action pour le développement de la recherche en santé au travail

R. 22 Démarche de regroupement fonctionnel des équipes pédagogiques par inter région autour de quelques pôles structurés en recherche

R. 23 amélioration du potentiel pédagogique en médecine et santé au travail par la création d'équipes pédagogiques avec possibilité d'enseignement par des praticiens de terrain au côté des enseignants actuels

PRST 3 renforcer l'attractivité de la filière médecine du travail

PRST 3

- **Forum du 5 juillet 2018 ; à renouveler en 2019**
- **Mise en place de stages d'externes via fac d'Angers au SMIA; essayer de mettre en place la même chose au niveau de la fac de Nantes mobiliser les SST du 44**
- **Etude d'une interne effectuant sa thèse sur l'attractivité du métier de médecin du travail (sondage en cours auprès des étudiants de 5 ième année)**
- **Service de santé sanitaire**
- **Réfléchir sur l'amélioration de l'image du médecin du travail en plaidant pour son intégration dans le parcours de soins d'un salarié (ce qui favoriserait également le maintien dans l'emploi)**